

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3.5.9

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin 2019 à 20H00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26.

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine MORCEL, Martial RICHARD, Hubert POGU, Germaine BOSSIS, Isabelle LEVEAU, Jean-Michel CARTRON, Marie-Françoise VALIN, Catherine BROCHARD, Alain BOUCHER, Fabienne RABILLER, Solène MOUILLARD, Vanessa BROCHARD, Damien MECHINEAU

ABSENTS ET EXCUSES : Armelle ROYER a donné pouvoir à Nelly BACHELIER, Annick LECLAIR a donné pouvoir à Germaine BOSSIS, Gilles DOUILLARD a donné pouvoir à Martial RICHARD, Vincent TRUTIE DE VAUCRESSON a donné pouvoir à Catherine MORCEL, Sylvie COGREL a donné pouvoir à Christian JABIER, Sophie PACE a donné pouvoir à Catherine BROCHARD, Sébastien AUBIN a donné pouvoir à Hubert POGU, Raphaël BARRÉ a donné pouvoir à Daniel BONNET, Patrice DOUAY

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Isabelle LEVEAU a été élue secrétaire.

### OBJET : Dénomination et numérotation de rues du Village des Blés d'Or

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Aussi, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), La Poste et les autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination et la numérotation des rues suivantes est proposée au Conseil municipal :

-Village des Blés d'Or :

- Allée des Hirondelles – Numéros 40 à 43
- Allée des Alouettes – Numéros 11 à 14 – Numéros 21 et 22 – Numéros 31 à 33
- Allée des Tourterelles

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur en son exposé, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ADOPTE les dénominations et numérotations proposées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire  
Transmis le  
Affiché le  
Le Maire  
Nelly SORIN

**26 JUIN 2019**

Fait à Vieillevigne, le 24 juin 2019

Le Maire,



Nelly SORIN

